

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Délibération N° 011-2022

**VOTE DES BUDGETS
PRIMITIFS**

L'an deux mil vingt deux le dix--sept du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 11 février 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE , LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, VILLETTE
Mmes, BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MM COLBORATI, RHODES (procuration à Mme CROUZETTE)
Mme MARLINGE (procuration à M. GERAUDIE)

Secrétaire de Séance : Mme VERDEYME Josette

- Lecture est donnée des divers Budgets Primitifs de la Commune pour 2022.
- Tous les articles sont examinés par le Conseil Municipal qui approuve au niveau de chaque chapitre, à 14 voix pour et 4 abstentions les propositions faites par le Maire pour l'équilibre de ces budgets, qui s'élèvent tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :
 - **2 322 109,80€** Budget principal de la Commune.
 - **63 706,99€** Budget de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
 - **450 000€** Budget du lotissement des grillons.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20220217-BP2022-20000-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2022

Affichage : 22/02/2022